



# Stop au harcèlement téléphonique

Vous êtes inscrit(e) sur Bloctel mais le harcèlement téléphonique continue. Voici les astuces de l'UFC-Que Choisir pour couper court à un démarchage téléphonique.



## L'INFO +

Pour faire cesser ces sollicitations :

- Notez bien le nom de la société et tâchez d'obtenir son adresse.
- Envoyez-lui un courrier afin d'être radié(e) de ses fichiers commerciaux.
- Si cela continue, déposez plainte auprès de la CNIL.

## ➔ Répondre lorsque le téléphone sonne

Pour les démarcheurs, vous restez un client potentiel tant que vous n'avez pas décroché. A défaut, ils continueront d'appeler.

## ➔ Refuser un rendez-vous téléphonique ultérieur

Vous voulez écourter l'appel en proposant d'être rappelé(e)... Les démarcheurs pensent, au contraire, que vous êtes intéressé(e).

## ➔ Refuser sans se justifier

Les démarcheurs suivent une trame d'appel afin de contrer vos arguments. Ils auront réponse à tout ! Donc coupez court à toute discussion. Dites simplement :

- que vous êtes locataire quand des travaux sont proposés. Cela concerne surtout les propriétaires.
- que vous êtes salarié(e) si c'est une complémentaire santé qui est proposée (mutuelle d'entreprise obligatoire).

## ➔ L'efficacité de Bloctel ?

La liste anti-démarchage présente un bilan mitigé. Suite à une enquête de l'UFC-Que Choisir, 40% des personnes inscrites sur cette liste déclarent être encore contactées par téléphone. Le service de réclamation laisse visiblement à désirer.

Pour plus de détails, contactez votre association locale